



# Règlement particulier

## ChDJ

**16 et 17 Mars 2019**

1. Le Championnat Départemental Jeunes, qui aura lieu à Saint Marcel-Les-Valence, se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFBaD. C'est une compétition autorisée par la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et la FFBaD.
2. Le Juge arbitre principal sera Jean-Marc SANJUAN du Tamis Guilhaerandais en Vivarais (TGV 07).
3. Le tournoi est ouvert aux poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors licenciés dans un club de badminton Drômardéchois. Conformément au règlement du Championnat Départemental Jeunes, aucun surclassement n'est autorisé. Les minibads ne sont donc pas autorisés à jouer.
4. Toute participation au Championnat Départemental Jeunes implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Les feuilles d'inscriptions devront obligatoirement être envoyées par mail à [inscriptioncompetitions2607@gmail.com](mailto:inscriptioncompetitions2607@gmail.com) et par voie postale à Delphine AIGUIER au 280 rue du facteur cheval, 26 260, Charmes-Sur-l'Herbasse avant le vendredi 8 février.
6. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD le jour du tirage au sort **soit le 9 mars 2019.**
7. 3 tableaux sont possibles pour tous les joueurs inscrits. Le Samedi se joueront les tableaux de simple en juniors, cadets et minimes, ainsi que les tableaux de double en poussins et benjamins. Le Dimanche se joueront les tableaux de simple en poussins et benjamins, ainsi que les tableaux de double en minimes, cadets et juniors.
8. Le prix de l'inscription est de 8 € pour 1 tableau, de 11 € pour 2 tableaux et de 12 € pour 3 tableaux (Minimum 2 euros étant reversés au comité 26/07).
9. Le nombre de joueurs est limité aux 140 premières inscriptions et à 16 paires par catégorie en doubles et mixte. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste

d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements envoyés par courrier à l'adresse donnée ci-dessus), paiement effectif des droits d'engagements et date de réception du mail.

10. Le Championnat Départemental Jeunes se déroulera en poule de 3, 4 ou 5 en fonction du nombre d'inscrits, avec deux sortants par poule. Cependant, l'organisateur se réserve la possibilité de passer certains tableaux à 1 sortant par poule voire en éliminations directes si besoin: le mixte en priorité, le double si besoin. Le simple devra par contre rester en poules.
11. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du championnat. Les matchs pourront être lancés maximum une heure en avance.
12. Le comité en accord avec les Juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du championnat.
13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....)
14. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 secondes à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par les juges-arbitres de la salle.
15. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Ces derniers pourront coacher les joueurs seulement à 11 et en fin de set. Un espace dédié près des terrains leur sera réservé.
16. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du championnat.
17. Les matchs de la compétition seront scorés selon le principe suivant :
  - le gagnant d'un match de poule score le match suivant sur le terrain où il vient de gagner
  - le perdant d'un match du tableau final score le match suivant sur le terrain où il vient de perdre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du championnat, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
18. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Carlton GT1**.

19. Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) du bâtiment sera compté « let » deux fois au service à chaque échange et compté « faute » durant l'échange.
20. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
21. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « **5 minutes** » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.
22. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
23. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
24. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer.
25. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline. Sur demande du JA, il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
26. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.
27. Le comité Drôme Ardèche de badminton décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.
28. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
29. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et les juges-arbitres du CPPH au 9 mars 2019, date du tirage au sort. Après ce dernier, aucune inscription ne sera remboursée.
30. Une première convocation sera envoyée le lundi 11 mars 2019 et une seconde avec les changements éventuels (forfaits) le mardi 12 mars 2019.
31. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date du tirage au sort sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat.

- 32.** Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 9 mars 2019, a un délai de cinq jours après la compétition pour envoyer un justificatif à :

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton  
37 Route du Vercors  
38500 St Cassien

Ou par mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)

- 33.** En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double si un joueur d'une paire est défaillant, il sera proposé au joueur restant un remplaçant inscrit en liste d'attente. En cas de refus du joueur, la paire sera remplacée par une paire inscrite en liste d'attente.
- 34.** Le Comité Drôme Ardèche de badminton remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Jeunes en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

**Le Comité d'organisation du Codep 26/07.**